



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 mars 2022

Contrat d'Engagement Jeune : lancement du service dédié aux jeunes en rupture

En déplacement dans un centre d'hébergement d'urgence géré par l'association Aurore, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé et Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, ont annoncé le déploiement du volet du Contrat d'Engagement Jeune dédié aux jeunes en rupture.

Lancé le 1^{er} mars 2022 dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution », le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans, sans emploi, ni formation qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.

Pour venir en aide aux jeunes les plus en rupture – jeunes sans domicile fixe, jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, en situation de décrochage scolaire ou ayant des problèmes d'addiction...–, une offre de service dédiée va être déployée en complément dans toute la France.

Pour ces jeunes, le Contrat d'Engagement Jeune proposera des démarches d'aller vers et des parcours spécifiques, inspirés des recommandations issues des travaux conduits par le Haut-commissariat aux compétences et la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, ainsi que des meilleures pratiques repérées dans le cadre des appels à projets « 100 % inclusion, La fabrique de la remobilisation » ou « Repérer et remobiliser les invisibles » du plan d'investissement dans les compétences. Les associations d'insertion et de lutte contre la pauvreté joueront un rôle essentiel dans ce déploiement.

La mise en place de ces parcours spécifiques s'appuiera sur :

- Dans l'immédiat, la **prolongation des parcours de repérage et de remobilisation portés par les associations dans le cadre de l'appel à projets « 100% inclusion »**, en visant prioritairement l'accompagnement de jeunes éloignés de l'emploi ;
- La **publication dès avril d'appels à projet régionaux** visant à sélectionner à l'été des associations, qui accompagnent localement des jeunes en rupture et qui sont prêtes à proposer le Contrat d'Engagement Jeune, en collaboration avec les Missions Locales ;
- A l'horizon de la rentrée, le **lancement d'un marché national** visant à pérenniser les expérimentations lancées par plusieurs associations dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences. Il concernera prioritairement les jeunes qui ne sont pas en contact avec le service public de l'emploi. Les associations sélectionnées seront ainsi en mesure de porter le Contrat d'Engagement Jeune à destination de ces jeunes.

Plus de 100 millions d'euros seront mobilisés en 2022 pour financer ces accompagnements qui concerneront **plus de 20 000 jeunes cette année.**

Il s'agit d'un investissement massif, mobilisant à la fois le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, le ministère des Solidarités et de la Santé, et le ministère chargé du Logement. Les parcours proposés ont ainsi vocation à répondre à l'ensemble des freins que rencontrent ces jeunes (professionnel, accès au logement, santé mentale et addictions, mobilité.....), répondant ainsi pleinement aux objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté lancée en 2018 par le Président de la République.

L'accès au logement est en effet l'un des principaux freins à une insertion réussie des jeunes en difficulté. Pour lever ce frein, le ministère du Logement va augmenter le nombre de professionnels qui travaillent dans les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) pour effectuer le repérage, la régulation de l'offre et de la demande, ainsi que le suivi des dossiers. Ils travailleront en lien avec les Missions Locales et les associations de lutte contre la pauvreté. En complément, le budget de l'accompagnement vers et dans le logement sera augmenté de 10 millions d'euros pour aider ces jeunes à trouver un logement et surtout à s'y maintenir (ouverture des droits, constitution des dossiers, aide à la gestion budgétaire).

Elisabeth Borne : « Avec le Contrat d'Engagement Jeune, nous envoyons un message de confiance à la jeunesse : chacun d'entre vous à sa place dans la société et nous ferons tout pour vous aider à la trouver, en vous permettant d'accéder à l'emploi. Ces parcours spécifiques pour les jeunes les plus en rupture sont donc essentiels. Avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé et de celui du Logement, ils bénéficieront d'un accompagnement global, qui couvrira l'ensemble de leurs freins à l'emploi et leur permettra de se réinsérer professionnellement ».

Olivier Véran : « Ce service est dédié aux jeunes les plus marginalisés, qui cumulent souvent absence de revenus, difficultés de logement et problématiques de santé mentale ou d'addictions. Cela les conduit dans une impasse et les ancre dans un destin de vie qui n'est

pas la promesse de la République. Ici, ils bénéficieront d'un accompagnement global, pouvant intégrer une prise en charge sanitaire, une aide à l'hébergement ou à la mobilité, avec un référent unique et une mise en place progressive. Après le déploiement de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et notamment de petits déjeuners à l'école, des repas à la cantine à 1 €, du dédoublement des classes en éducation prioritaire, ce dispositif constitue la dernière pierre d'un quinquennat de réformes sociales ambitieuses, au service de l'émancipation et la protection de tous ».

Emmanuelle Wargon : « *L'accès à l'emploi ne doit pas être dissocié de l'accès au logement ou à la santé. Il faut proposer un accompagnement global, adapté aux besoins et aux souhaits des jeunes, notamment ceux qui ont connu des accidents de la vie. Pour réussir, ce travail doit se faire avec les jeunes eux-mêmes et avec les associations qui les hébergent, les connaissent bien. Elles entretiennent avec eux une relation de confiance, un facteur important pour les inciter à signer un Contrat d'engagement Jeune. Avoir la sécurité d'un toit est un préalable indispensable et le ministère du Logement sera au rendez-vous ».*

Contact presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.